



Le Messenger

Colligite fragmenta ne pereant/Ramasser les parcelles de peur qu'elles ne se perdent

Volume 1 — NUMÉRO 71

Bulletin de la Société d'histoire de Joliette — De Lanaudière

Service d'archives privées agréé par BAnQ/SAPA



**Marché public de Joliette au début du 20^e siècle
C06 Collection Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière**

Décembre 2024
ISSN 1718-0481



Le Messenger vol. 1 numéro 71
ISSN 1718-0481

Responsable de la rédaction : Jannie Thériault, directrice générale et archiviste
Collaborateurs : Bruno Hébert et François Faribault
Révision : Hélène Lacharité

MOT DE LA DIRECTION

Un petit tapis blanc recouvre le sol, les températures ont chutées et le temps des fêtes approche à grand pas. L'hiver est arrivé ! L'automne fût une saison bien occupée à la Société d'histoire et en voici un aperçu.

Deux nouveaux fonds se sont ajoutés à nos dépôts cet automne, le fonds Jean Malo et le fonds Famille Desrochers-Charbonneau. Nous avons aussi acquis de belles pièces dont une médaille et une horloge ayant appartenu aux sœurs Sarah et Thérèse Alarie, des diapositives du religieux Marcel Sylvestre, l'ouvrage *Visage de ma ville* par René Pageau et Luc Béland, des cartes postales de la ville de Joliette dans les années 1940 et des spicilèges sur des articles de journaux de la Société historique de Joliette.

Le lancement de notre activité *Le cimetière, gardien de l'histoire locale* a eu lieu le 18 septembre et, malgré la chaleur, une dizaine d'équipes étaient au rendez-vous. En collaboration avec Caroline Perreault, conseillère pédagogique en univers social au Centre de services scolaire des Samares, les équipes devaient parcourir le cimetière à la recherche d'un monument funéraire selon les indices, visionner une capsule vidéo et répondre à des questions. Les quatre équipes qui avaient le plus de bonnes réponses remportaient un prix. Un grand merci à Caroline pour la réalisation de cette activité, aux personnes qui ont participé en grand nombre, à la Ville de Joliette pour la commandite des prix et au député François St-Louis pour la commandite de cornets de crème glacée.

Le père Jacques Houle, c.s.v., a donné une conférence le 8 octobre intitulée *Les Clercs de Saint-Viateur ont fait de Joliette une halte culturelle*. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes pour cette conférence donnée en après-midi. Le 7 novembre, c'est l'historien et

camionneur Philippe Aubry qui est venu nous parler de *Joliette au temps des Routes Nationales : la 41, 42 et 48* où plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes. Deux conférences très différentes, mais tout aussi intéressantes. Merci à nos conférenciers d'avoir si bien clôturé notre année 2024.

Le 20 octobre, nous étions invités au lancement du livre *Antonio Barrette, député de Joliette et premier ministre du Québec, 1936-1960*. À travers de nombreuses années de recherche, Jean-Pierre Malo, membre de la Société d'histoire et auteur du livre, nous propose un nouveau regard sur Antonio Barrette et une époque en plein changement. Le livre est disponible à la Société d'histoire au coût de 45 \$.

Les 23 et 28 octobre dernier, la Société d'histoire a accueilli des étudiant.e.s du cours d'histoire du Cégep régionale de Lanaudière à Joliette avec la trousse historique développée en collaboration avec Caroline Perreault. Les jeunes y découvraient le rôle d'une société d'histoire et d'un centre d'archives tout en manipulant des artefacts et des documents historiques. Pour la plupart, c'était la première fois qu'ils et elles manipulaient des objets anciens. Une belle façon de se faire connaître auprès de cette clientèle.

Dans ce numéro du *Message*, vous pouvez y lire un article sur notre événement-bénéfice qui s'est déroulé le 4 octobre dernier, la suite des *Chroniques d'Ailleboust* par notre membre François Faribault et un article sur un personnage et une entreprise de Joliette par notre membre Bruno Hébert, c.s.v.

Nous voulons remercier du fond du cœur tous nos bénévoles qui font un superbe travail et qui nous soutiennent sans compter. Au nom du conseil d'administration et en mon nom, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes. Qu'il soit doux, bienveillant et généreux. On se revoit l'an prochain avec plein de nouveaux projets. Bonne lecture !

Jannie Thériault

95 ANS, ÇA SE FÊTE !

*Texte par Jannie Thériault
Photographies par Brigitte Massicotte*



L'extérieur de la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur

Après une pause de 4 ans (pandémie oblige), nous avons repris l'organisation de nos événements-bénéfice. En tant qu'organisme à but non lucratif, ces activités nous aident à recueillir des fonds pour le bon fonctionnement de la Société et pour continuer notre mission d'acquisition et de conservation des archives tout en offrant une panoplie d'activités à nos membres.



Notre co-présidente d'honneur madame Diane Nicoletti, notre co-président d'honneur monsieur Pierre-Luc Bellerose et la présidente de notre conseil d'administration madame Denise Bouchard

Pour notre 95^e anniversaire, les Clercs de Saint-Viateur nous ont accueillis dans leur maison provinciale. Sous la co-présidence d'honneur de madame Diane Nicoletti et monsieur le maire Pierre-Luc Bellerose, les convives ont partagé un repas préparé par le traiteur L'Âtre et ont participé à un tirage où plusieurs prix de nos commanditaires et donateur.trice.s ont été gagnés. Avant le service du repas, les Clercs nous ont ouvert leurs portes et ont offert une visite de certaines parties de leur maison. À leur arrivée, les convives pouvaient profiter des grands jardins et de l'architecture extérieure du bâtiment. Par la suite, le père Jacques Houle et le père Wilfrid Bernier nous accueillait pour une visite de la magnifique chapelle et du petit musée des curiosités.



Vue de la chapelle de la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur

Grâce à la générosité de nos invité.e.s, de nos co-président.e.s, de nos donateur.trice.s et de nos commanditaires, nous avons amassé près de 7000 \$. Quel beau succès après une si longue pause!



Vue du petit musée de la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur

Un énorme merci à notre comité organisateur, à nos co-président.e.s, à nos commanditaires, à nos donateur.trice.s, aux invité.e.s et à nos bénévoles. Cette soirée fut sans conteste une réussite !

"LES CHRONIQUES D'AILLEBOUST"
GUILLAUME LÉVESQUE, PATRIOTE
PARTIE 2.2 : 1839-1856, LES ANNÉES D'EXIL ET LES ANNÉES
SAGES

Par François Faribault

"Le texte qui suit est un résumé de ma recherche et de la compilation des documents que j'ai pu trouver et/ou recevoir relativement à mon arrière-arrière-grand-oncle Guillaume Lévesque."

(On peut trouver ces textes sur le web.)

Le 24 novembre 1844, Guillaume Lévesque fonde, avec d'autres, la *Société des Amis*, dont le but est de « *s'instruire et d'encourager les lettres et les sciences* ». Les réunions ont lieu deux fois par semaine et les membres doivent, sous peine d'amende, présenter chaque mois un travail de leur cru.

Outre son poème de 1839 sur l'exil, Guillaume Lévesque a aussi publié les écrits suivants :

- 1845 — *Les loisirs studieux*. Discours prononcé pour son entrée officielle dans la Société des Amis, dont il est co-fondateur.
- 1845 — *Vœux accomplis*. Récit paru dans l'Écho des campagnes.
- 1847 — *Croquis d'une légende canadienne*. Récit basé sur la légende de Cadieux.
- 1847 — *La croix du grand calumet*. Récit paru dans l'Écho des montagnes du 18 au 25 novembre, basé sur la légende de ce même Cadieux.

- 1848 — *De l'influence du sol et du climat sur le caractère, les établissements et les destinées des Canadiens*. Discours prononcé à l'Institut canadien de Montréal.
- 1848 — *De l'habitude de saluer les passants*. Texte de réflexion sur la courtoisie et sa signification.

Guillaume poursuivra sa correspondance avec son cousin normand Pierre Abraham jusqu'au décès de ce dernier survenu le 21 octobre 1850. Il correspond aussi beaucoup avec son frère Pierre-Thomas qui est devenu arpenteur-géomètre.

Guillaume travaille maintenant comme traducteur anglais-français des lois votées par la Chambre d'Assemblée du Parlement du Canada-Uni. Il deviendra chef du Bureau des Traducteurs de l'Assemblée.

À ce titre, il se déplace beaucoup. En effet, l'Assemblée siège d'abord à Montréal de 1840 à 1849, puis, suite à l'incendie criminel de la Place d'Youville, elle déménage à Toronto, de 1850 à 1851, puis à Québec de 1852 à 1854 et, suite à un nouvel incendie, accidentel cette fois, de nouveau à Toronto de 1855 à 1859. Elle siègera de façon permanente à Ottawa à compter de 1867.

Une étonnante lettre lui est adressée le 6 avril 1852 alors qu'il est à Toronto. Elle est écrite par François-Xavier Prieur, ancien patriote qui, lui, a été exilé en Australie, mais qui est rentré au pays suite à l'amnistie générale de 1849, celle qui a justement conduit à l'incendie de la Place d'Youville perpétré par des Anglais fort mécontents de ladite amnistie.

La lettre de Prieur va comme suit :

Ste-Martine, 6 avril 1852.

Mon cher ami,

Souffrez que je prenne la liberté de vous écrire quelques mots pour vous demander s'il est vrai que les personnes qui ont acheté l'indemnité de quelques-uns de ceux qui ont éprouvé des pertes en 37 & 38 doivent présenter au Gouvernement maintenant les procurations qu'elles ont de ceux qui leur ont vendu leur indemnité ? Je vous dirai que j'ai acheté un certain montant de réclamations et j'aimerais à envoyer au Gouvernement mes procurations en bon temps. Si je ne craignais pas de vous déranger dans vos importantes occupations, je vous prierais de vouloir bien me permettre de vous adresser ces documents pour les faire passer au Bureau où ils doivent aller. Mais, dans le cas que vous ne pourriez le faire, ayez la bonté de m'indiquer quelqu'un à qui je pourrais les adresser.

Serait-il en votre pouvoir de me dire la cause qui a empêché jusqu'à présent le Gouvernement de payer, en débentures ou en argent, la somme votée pour l'indemnité ; et si les personnes qui y sont intéressées doivent espérer de recevoir bientôt les montants de leurs réclamations. Faites-moi, je vous prie, la faveur de m'écrire quelques lignes à votre premier loisir. J'espère que le climat de Québec est aussi favorable à votre santé que l'a été celui de Toronto.

Conservez toujours un petit souvenir de celui qui fut votre compagnon dans ces temps d'orages politiques et qui a l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,



Il est intéressant de constater ici que les indemnités consenties par le gouvernement à ceux qui avaient subi des dommages matériels durant la période 1837-1838 ont fait l'objet de rachat et, comme c'est le cas ici, même par un ancien patriote. On peut certainement supposer qu'en bon homme d'affaires, F.-X. Prieur a dû racheter lesdites indemnités à prix inférieur à leurs réelles valeurs tout en comptant sur un paiement à plein coût. On voit toutefois qu'il se bute aux lenteurs proverbiales de tout gouvernement digne de ce nom !

Le 25 novembre 1854, Guillaume écrit une singulière lettre à son oncle William Berczy, seigneur en titre des seigneuries d'Ailleboust et de Ramezay :

Québec, 25 novembre 1854.

Mon cher oncle,

À la suite d'une conversation que je viens d'entendre entre gens qui font, pour le moment, autorité dans la matière, je me crois autorisé à demander à Maman de me concéder, pour les lui conserver, autant de terres valant les droits et redevances qu'elle voudra conserver, en dépit du Bill Seigneurial que la Chambre vient de passer.

Persuadé que vous voudrez bien me rendre le service d'accepter la concession pour moi, concession que je conserverai en payant les rentes, si Maman le trouve par la suite plus avantageux. Je vous envoie ci-inclus une procuration et brevet de la main du Premier Notaire du pays (car c'est M. Panet qui l'a fait faire par son associé M. Huot, je n'ai vu que M. Panet), pour prendre en concession de Maman telle quantité de terres que vous jugerez à propos ; la seule condition que j'y mette, c'est que la terre vaille la rente, soit pas la culture ou la vente ou par le bois ou le sucre.

Une chose importante serait de sauver les pouvoirs d'eau. Vous verrez que cette procuration s'étend à toute la seigneurie d'Ailleboust, c'est pourquoi j'envoie à Louis une procuration semblable, pour le cas où vous voudriez me confier le dépôt d'un millier d'arpents de terre que vous aimeriez à conserver. D'un autre côté, je n'hésite pas à vous demander cette étendue de terres en concession, je me fais fort de la rente. Mais si vous avez l'obligeance d'être mon procureur, soit auprès de Maman d'abord, ou de mon oncle Panet, il faudrait agir même discrètement, lundi même, avant que le Bill ne passe au Conseil, car on dit que le Gouverneur le sanctionnera le lendemain. En vous disant que je me fais fort de payer la rente de mille arpents de terre, je ne crois pas me tromper, car j'ai le plaisir de vous annoncer, à vous et à ma tante, que mon salaire a été porté à 300 £ par an avec les arrérages depuis le 1^{er} janvier dernier. J'ai aussi des espérances extérieures.

Le Bill Seigneurial me paraît ruineux pour les seigneurs. Drummond a eu la main forcée, mais le Conseil doit l'amender de manière à assurer une commutation immédiate et forcée du droit de lods et rentes, en répartissant sur toutes les terres, un capital dont les intérêts, payables annuellement, seraient une somme égale aux montants des lods et rentes perçus maintenant chaque année. Le montant de la compensation serait aussi presque doublé, mais M. Drummond paraît décidé à faire passer le bill bon gré, mal gré, même au moyen d'une journée de Conseillers et le Gouverneur et la Chambre admettraient les amendements que je viens d'indiquer.

Je vous embrasse, mon cher oncle, ainsi que ma tante et vous prie de me croire votre neveu très affectionné.

PS: Veuillez user de ma procuration dans toute sa latitude.

A handwritten signature in blue ink that reads "Guil. Lévesque". The signature is written in a cursive style with a flourish at the end.

9

En ce moment, une heure de retard pourrait tout empêcher.

L'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, sanctionné le 18 décembre 1854, met fin à un régime de tenure des terres pour le remplacer par un système autre. Toutes les seigneuries sont commutées en francs-alleux roturiers. Cette transformation ne fut pas sans provoquer une agitation sociale et des pamphlets contestataires circulèrent avant et après l'Acte d'abolition, surtout le vibrant pamphlet de Clément Dumesnil, paru en 1849, et témoignant pour la défense des agriculteurs : *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada*. En 1860, six ans après l'abolition du régime seigneurial, la plupart des colons affranchis sont en mauvaise posture financière et sont prêts à abandonner leur fraîche acquisition terrienne pour s'engager sur les nombreux chantiers de la Couronne britannique ou émigrer vers les États-Unis. Ce phénomène de déplacement de masse bouscule la main-d'œuvre urbaine. En 1880, près du quart des paysans français canadiens prennent le chemin d'un exode massif vers les États-Unis. (Source : <https://histoire-du-quebec.ca/abolition-regime-seigneurial/>)

William Berczy a-t-il suivi les recommandations contenues dans la lettre de Guillaume Lévesque ?

Je l'ignore.

La dernière lettre que j'ai de Guillaume Lévesque est datée du 13 février 1855 ; elle est adressée à sa mère Charlotte-Mélanie Panet et elle est écrite, de l'aveu même de Guillaume, avec « *les doigts gelés* ». Guillaume voyage alors en train, entre Toronto et Québec, avec arrêts à Montréal et Saint-Hyacinthe. Il écrit à son arrivée chez lui à Québec.

Québec, 13 février 1855.

Ma chère maman,

Mon voyage a été très heureux, je suis arrivé ici samedi soir vers neuf heures et demie, un peu fatigué du brassement du chemin de fer, mais bien, du reste.

Comme je vous l'avais dit, je ne me suis pas arrêté à Montréal, mais j'ai passé une journée à Saint-Hyacinthe où j'ai rencontré tous mes amis, entre autres l'Orateur, et je serais fâché maintenant d'avoir traversé Saint-Hyacinthe sans y avoir fait une pause qui m'a été fort agréable.

Depuis mon retour ici, je n'ai fait autre chose que de me remettre au courant des affaires du Bureau où j'ai trouvé les choses en assez bon ordre. On a cependant trouvé moyen de m'inviter à deux soirées ; vous voyez que les gens s'amuse, nonobstant la misère. Il y a aujourd'hui, et pour le reste de la semaine, un bazar dans la Chambre d'Assemblée et il m'a fallu, ce matin, satisfaire aux exigences des rencontres que j'ai faites, en portant des paniers et des colifichets pour Mme John Panet et Mme Lee ; Mlle O'Doherty est trop occupée de toutes ces choses, on dit aussi qu'elle chantera dans un concert qui aura lieu samedi prochain.

Je viens justement de télégraphier à mon oncle Panet pour lui dire que j'ai trouvé l'Acte de Foi et Hommage qu'il a prêté sous Sir James Cuthbert. Mon oncle vous répondra sans doute, il était souffrant et ne m'a parlé de rien ; je n'ai pas voulu lui toucher non plus du sujet de votre lettre. Il est vrai que je devais le voir le lendemain matin, j'en ai été privé ayant dû partir aussitôt levé parce que la musique et les chants de M. Harwood et de sa sœur m'avaient tenu éveillé jusqu'à trois heures du matin. Je vous embrasse et fais mes amitiés à mes frères, tantes et oncle.

Ne riez pas trop de mon écriture, j'ai les doigts gelés. Vous pourrez toujours me lire, du moins je le pense, et me pardonner.

Guil. Lévesque

Presque un an plus tard, le 5 janvier 1856, Guillaume Lévesque mourait subitement à Québec pendant son sommeil. Il avait 36 ans.

Comme c'était probablement l'usage de l'époque, et peut-être encore aujourd'hui, pour une personne qui mourait hors de son foyer propre, un coroner fut requis pour constater le décès. Par une singulière coïncidence, ce coroner s'appelait Jean-Antoine Panet et il était le fils de l'honorable Philippe Panet dont les interventions en 1839, combinés à celles de sa cousine Louise-Amélie Panet-Berczy, avaient conduit à la commutation de la peine de mort de Guillaume en son exil.

Le rapport que le médecin transmet au coroner, ce 5 janvier 1856, est rédigé en anglais. En voici donc la traduction :

« Charles Frémont de Québec, écuyer, médecin et chirurgien, dépose et certifie.

Ce jour, à la demande expresse du coroner, j'ai examiné le corps dudit Guillaume Lévesque et je n'ai trouvé aucun signe extérieur de violence ni de décomposition.

Le corps gisait sur un lit, partiellement dévêtu des vêtements habituellement portés le jour. Les portions mises à nu étaient fort décolorées du fait de la gravitation sur le sang après le décès. La peau du visage et des mains étaient livides, les pupilles étaient dilatées, la bouche fermée, les bras croisés sur la poitrine, une jambe chevauchait l'autre, la tête reposait sur quelques oreillers, enfin, toutes les apparences indiquaient qu'il n'y avait eu aucune violence ni aucune lutte.

En conséquence de quoi je suis d'avis que, dans le cas dudit Guillaume Lévesque, la mort a été occasionnée par une attaque d'apoplexie sanguine.

C. Frémont »

L'**apoplexie** est un terme médical historique, qui se définissait comme la suspension brutale, plus ou moins complète, de l'activité cérébrale, le plus souvent causée par une hémorragie cérébrale. On se rappellera ici que Guillaume écrivait à sa mère, le 25 mai 1840, qu'il avait à nouveau ressenti des « *pesanteurs à la tête* ». Ces mêmes « *pesanteurs* » allaient avoir raison de lui 16 ans plus tard ! Par extension et par analogie, le terme apoplexie a pu désigner toute hémorragie soudaine survenant dans les tissus, ou tout arrêt fonctionnel brusque, d'un organe quelconque. Le terme devient médicalement obsolète au cours du XX^e siècle, mais il reste utilisé dans le langage populaire et littéraire.

Un détail m'a fort étonné en lisant le rapport du médecin Frémont : cette portion de phrase qui dit « *une jambe chevauchait l'autre* ». Bien sûr, le texte complet nous indique que Guillaume était à se déshabiller pour se coucher. Pourquoi donc ces jambes croisées ? Je crois que c'est tout simplement parce qu'il en était rendu à retirer ses bottes lorsqu'il a été foudroyé.

Une vingtaine de jours plus tard, ayant absorbé la première onde de choc causée par la mort de son filleul, Louise-Amélie Panet-Berczy a écrit le texte qui suit depuis L'Industrie (aujourd'hui Joliette) :

L'Industrie, 25 janvier 1856.

(photo : Archives de François Faribault)



Le 5 janvier 1856, jour de triste mémoire pour notre famille, est mort à Québec, à l'âge de 36 ans, notre neveu Guillaume Lévesque, jeune homme plein de talents et de connaissances variées, tel qu'il est, il ne s'en rencontrait pas beaucoup dans notre pays. Il est mort subitement, dans la nuit, seul, loin des siens, et sans avoir eu un instant (suivant les apparences) pour demander grâce et miséricorde de son Créateur. Voilà ce qui ajoute à l'horreur de la mort, toujours si terrible, et à l'intensité de nos regrets. Pourtant, il est une circonstance consolante qui (...) près de son lit était déposée la Bible (...) l'Incitation. Il est donc plus que probable que ses dernières pensées se sont portées vers Dieu, car il est impossible de s'endormir sans avoir le cœur empli de bons sentiments. Il avait l'habitude d'en lire un chapitre tous les jours, et l'apportait toujours avec lui.

J'espère donc, Oh ! Oui j'espère pour lui que la miséricorde divine lui aura pardonné et ses erreurs et ses fautes, pauvre enfant, il avait un cœur compatissant pour les pauvres et Notre Seigneur n'a-t-il pas dit que la charité couvrait une multitude de péchés ?!!

C'est aussi ce que Mgr. Caseau, grand vicaire de Québec, écrivait à sa pauvre mère dans une lettre toute pleine de consolations qu'il lui écrivait dans son malheur. Aussitôt que cette fatale nouvelle parvint par télégraphe à ses frères, on m'appela près de ma sœur. Et de ma vie je n'oublierai les scènes qui se sont passées pendant les 8 ou 11 jours que j'ai passé dans cette maison. Son frère Louis eut la pénible tâche d'aller chercher son corps à Québec pour le faire enterrer dans le petit

coin de terre aménagé pour la famille dans le cimetière de D'Ailleboust. Quand irai-je moi-même prendre place avec les autres dans ce lieu de repos ? C'est ce qu'il est impossible de prévenir. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout en craignant les Jugements de Dieu, si terribles, je ne suis pas du tout attachée à la vie, et comment le pourrais-je être ? L'Existence, pour moi, n'est qu'une longue souffrance morale, dont personne ne soupçonne la violence et puis, à mon âge, point d'espérance pour l'avenir !!!

D'ailleurs, je ne suis nécessaire à personne, aussi, je considère que les années que m'accorde Dieu maintenant doivent me servir à expier les fautes de toute ma vie, puisais-je les faire servir à cette fin. C'est ma prière de tous les jours.

Anneli Paquet-Berger

Lorsqu'il habitait Québec en 1856, Guillaume Lévesque logeait dans la résidence de Marc-Aurèle Plamondon, fervent patriote, avocat et journaliste, fondateur de *l'Institut canadien de Québec*, futur juge et grand ami de Wilfrid Laurier. Malheureusement pour moi, la famille Plamondon ne possédait probablement pas la maison qu'elle habitait et, le seul indice que j'ai m'est donné par la notice nécrologique publiée dans *Le Canadien* du 7 janvier 1856 où on peut lire : « *On nous prie d'annoncer qu'un libera doit être chanté sur le corps du défunt cet après-midi, à trois heures et demie, dans la cathédrale, et que le convoi funèbre partira à trois heures précises **de la demeure de M. A. Plamondon, écuyer, avocat, rue Ste-Angèle.** Les parents et amis du défunt sont invités à accompagner les restes mortels que l'on doit, après la cérémonie, transférer à Ste-Mélanie D'Ailleboust (district de Montréal) pour y être inhumés.* »

Je cherche toujours à identifier formellement cette maison, mais ni les annuaires Marcotte de la Ville de Québec ni les recensements du Bas-Canada ne m'ont permis de le faire à ce jour. Après certaines recherches toutefois, je penche pour la maison située au 2, rue Ste-Angèle, maison dont avait hérité le peintre Joseph Légaré, autre fervent patriote.



(photo : François Faribault)

Un fervent patriote ne louerait-il pas à un autre fervent patriote qui, lui, sous-louerait une chambre à un troisième fervent patriote ?

En 1856, la famille Plamondon compte deux des quatre enfants qu'elle engendrera. Ils ont respectivement 5 et 2 ans. La maison doit donc compter, au minimum, quatre chambres puisqu'on sait, par la lettre de M^{me} Plamondon (qui suit) que c'est la domestique qui a découvert la dépouille de Guillaume. Le compte donne donc : la chambre des maîtres, au moins une chambre pour les enfants (et peut-être une pour chacun d'eux), la chambre de Guillaume et celle de la domestique.

Si mon intuition est bonne, voici la maison où habitait Guillaume et où il a rendu l'âme (*photographie ci-haut*).

Un dernier trésor consiste en la lettre écrite par M^{me} Mathilde L'Écuyer, épouse de Marc-Aurèle Plamondon, qui décrit, en réponse à une lettre de Charlotte Mélanie Panet, la dernière nuit de Guillaume :

Québec, 23 février 1856.

À Madame Panet Lévesque.

Madame,

En accusant réception de votre lettre du 14 du courant, permettez-moi de vous exprimer combien cette preuve de confiance que vous me témoignez m'a profondément émue.

Habitée presque chaque jour depuis près de deux ans à entendre votre nom prononcé avec tant d'amour et de piété filiale, avec un respect qui approchait la vénération, par celui dont vous pleurez la perte et dont mon mari et moi nous portons le deuil dans notre cœur parce qu'il a été le meilleur, le plus sensible et le plus honorable de nos amis, il m'est facile de concevoir que le cœur de sa mère, qu'il aimait tant, ait besoin qu'on lui raconte ce dont vous me demandez le récit.

L'intimité dans laquelle feu Monsieur votre fils et nous vivions constamment m'a fourni l'occasion d'observer sa manière de vivre et l'état de sa santé, depuis son retour de D'Ailleboust assez particulièrement, pour qu'il me soit permis de vous assurer que les renseignements que vous me demandez, et que je vous transmets, sont exacts.

Depuis son retour, M. Lévesque ne sortait que rarement. Durant le jour, il travaillait à ses traductions puis il lisait et, le plus souvent après le dîner, qu'il partageait d'ordinaire avec nous, il passait la soirée à causer avec M. Plamondon et M. Lindsay et quelques autres amis.

Quelques fois, il se décidait à sortir, surtout le soir ; alors il faisait une marche d'une heure au plus. Malgré que nous lui conseillions de sortir plus souvent, il semblait préférer rester chez lui et vivre de la vie intime de la famille. Je suis portée à croire que ce régime de vie sédentaire qu'il avait

adopté, et que nous avons fait tous nos efforts pour lui faire abandonner, a contribué à hâter sa mort.

Depuis longtemps, il se plaignait de douleurs dans l'estomac et d'appesantissements au cerveau (lui-même parlait de « pesanteurs à la tête, en 1840) et quand nous l'assurions qu'un exercice modéré lui serait favorable, il ne voulait pas en convenir et il attribuait toujours son mal à un rhumatisme goutteux.

Il n'était plus aussi gai depuis quelque temps et il nous assurait qu'il ne croyait pas qu'il montât à Toronto et il ajoutait toujours, en s'adressant à moi : « Si je deviens plus malade, avant d'aller chercher le docteur, faites-moi l'obligeance d'envoyer quérir M. Herkin. », un des prêtres de l'Évêché qu'il connaissait bien et dans lequel il avait toute confiance.

Nous n'avons jamais observé le moindre symptôme qui pût nous faire croire que ses prévisions, que nous prenions d'ailleurs pour un badinage, seraient si tôt et si fatalement réalisées. Nous le savions à peine indisposé et cette légère indisposition disparaissait chaque fois qu'il prenait l'air et un peu d'exercice. Il déjeunait à peine, mais, d'habitude, il prenait un lunch à son hôtel, vers une heure, et le soir, il dînait presque toujours copieusement.

Le 4 de janvier, nous passâmes la veillée ensemble, chez moi, avec M. Lindsay et mon mari. Nous l'avions rarement vu plus gai et plus expansif. Je me hâte d'ajouter que la plus grande partie de sa conversation avait rapport à sa famille et surtout à sa bonne mère comme il disait toujours en parlant de vous.

Nous le quittâmes un peu après minuit et, vers une heure, comme la servante passait devant sa porte, elle l'entendit attiser son feu.

Je dois vous dire toute la vérité, Madame, car sans cela, je serais indigne de l'estime que vous avez eu la bonté de me témoigner, aussi ne vous cacherai-je pas que le malheur qui nous frappait quelques heures plus tard était déjà irréparable et pleinement accompli lorsque nous l'avons appris vers huit heures du matin. Nous fûmes réveillés par les cris et les sanglots de la fille de service qui se précipita, presque sans connaissance, dans notre chambre.

Elle était entrée dans la chambre de M. Lévesque pour lui porter son déjeuner, selon son habitude, et la pâleur ainsi que l'immobilité de ses traits l'ayant frappée et épouvantée, elle l'avait appelé et poussé inutilement et c'est alors qu'elle s'est précipitée dans notre chambre. Quelques secondes plus tard, M. Plamondon s'était convaincu que tout était fini et m'appela.

Non seulement le corps de M. Lévesque était froid, mais les membres étaient déjà raidis. Malgré la fatale conviction qui ne laissait plus de doutes dans son esprit, mon mari courut chercher le Dr. Frémont qu'il ramena au bout d'un quart d'heure tout au plus avec M. Lindsay. Le docteur déclara que M. Lévesque avait dû mourir tout au plus une heure ou deux après que nous l'eussions quitté et qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, opinion qu'a confirmée le verdict du coroner dont l'enquête a été tenue vers dix heures le même jour.

Vous voyez, ma chère Dame, que je remplis courageusement la tâche que vous m'avez imposée, bien qu'il m'en coûte d'attrister profondément votre cœur maternel par le récit de détails aussi douloureux, mais j'offre au Bon Dieu les larmes que m'arrache le souvenir et celui de l'amitié si constante et si honorable qui unissait Monsieur votre fils à ma famille, afin qu'il lui plaise de les agréer et adoucir la douleur de votre cœur.

Je me suis hâtée de vous confier tout ce que j'avais de plus pénible à vous communiquer afin d'arriver plus tôt à des détails d'un autre genre et dont la connaissance adoucira l'amertume de vos peines parce qu'elle vous fera concevoir l'espérance qui ne m'a jamais abandonné un seul moment, en trois ans, les frais d'entretien et d'école du fils d'une brave et honnête femme qui avait eu soin de lui pendant quelque temps ; et quelques jours seulement avant sa mort, une femme bien pauvre et chargée d'une nombreuse famille, à laquelle je m'intéressais vivement, étant venue me demander du pain pour ses enfants, j'informais M. Lévesque de sa détresse. Il lui fit abondamment l'aumône et, en le faisant, ses yeux étaient pleins de larmes.

S'il est vrai, ma chère Dame, que la Charité ouvre la porte du Ciel, les bonnes œuvres de votre enfant l'avaient précédé au pied du Seigneur pour lui obtenir miséricorde ; du reste, franc, honnête, loyal et généreux, il n'a fait aux autres que du bien. Nous l'aimions comme un bon frère et nous apprendrons à nos enfants à respecter et à chérir le souvenir de notre meilleur ami qui les aimait tant.

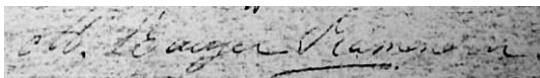
Puisse le souvenir de l'amour qu'il avait pour nous et celui de ses vertus privées servir de baume à la plaie de notre cœur et je remercie le Ciel si j'ai été assez heureuse pour alléger le fardeau de vos peines.

En retour, je vous demande une faveur, ne me la refusez pas, Madame : bénissez mes chers enfants qu'il aimait tant et auxquels je souhaite qu'ils lui ressemblent par l'intelligence et par le cœur.

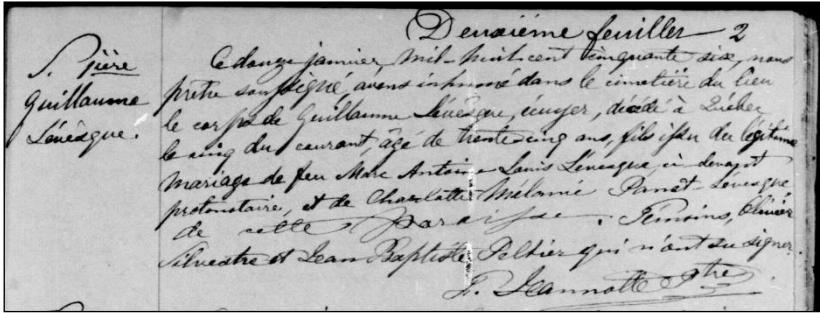
Agréez l'impression sincère de ma condoléance et de celle de mon mari et croyez-moi, Madame.

Votre dévouée et respectueuse servante.

M. L'Écuyer Plamondon

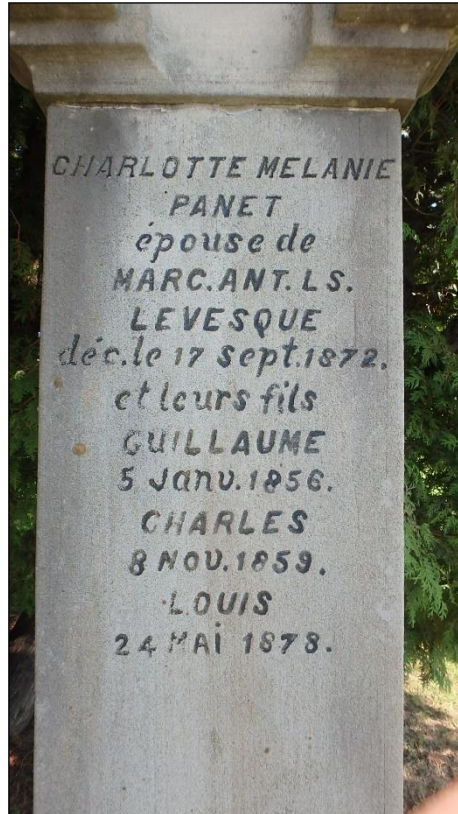


Guillaume Lévesque (1819-1856) repose aujourd'hui dans le cimetière de Sainte-Mélanie avec sa mère Charlotte-Mélanie Panet (1794-1872), son père Marc-Antoine-Louis Lévesque (1782-1833) et deux de ses cinq frères : Charles (1817-1859) et Louis (1815-1878). Deux autres de ses frères sont morts en bas âge.



Le dernier des frères de Guillaume, mon arrière-arrière-grand-père, Pierre-Thomas Lévesque (1824-1906), est enterré au cimetière Côte-des-Neiges à Montréal.

(Source : Généalogie Québec)



(photos du monument Panet Lévesque : François Faribault)

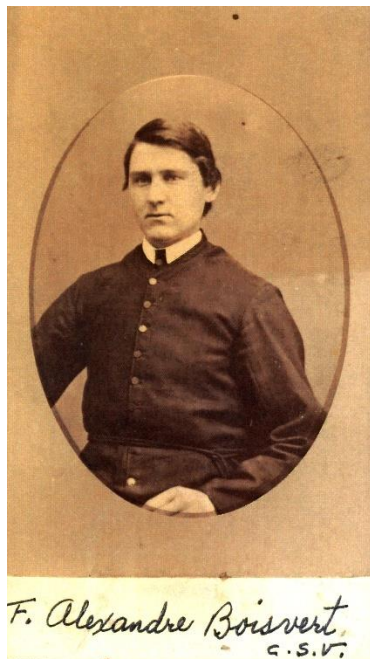
ALEXANDRE BOISVERT ET LA BISCUITERIE

Par Bruno Hébert, c.s.v.

Presque depuis toujours, la ville de Joliette est indissociablement liée à une modeste industrie, la fabrique de biscuits. Qu'on parle de Magnan, Dufresne, Harnois, Domenic ou de quelqu'un d'autre, l'étiquette varie à travers les époques, mais la biscuiterie tient le coup bon an mal an chez nous jusqu'à aujourd'hui. Un artisan de premier plan, mais aujourd'hui oublié, a pour nom Alexandre Boisvert. Il convient, vu son importance, d'en rappeler la mémoire.

Alexandre Boisvert est né le 1^{er} novembre 1845 d'une famille de 13 enfants à Sainte-Croix-de-Lotbinière, diocèse de Québec. De l'histoire de son jeune âge, on connaît peu de choses, sinon qu'il appartient à une famille très chrétienne et qu'à 11 ans, sans doute en vue d'un début d'instruction, il est confié à une tante religieuse qui œuvre à Longue-Pointe-de-Mingan sur la Côte-Nord. Il fait sa première communion l'année suivante, en 1857, et se consacre aux travaux de la ferme familiale comme c'est alors l'usage dans les campagnes. Deux ans plus tard, il rejoint son oncle, le F. Léon Boisvert, c.s.v., directeur de notre collège à Chambly. Or, l'oncle est ordonné prêtre le 22 janvier 1860 et se voit nommé vicaire, puis bientôt curé, à Saint-André-d'Argenteuil. Alexandre, 14 ans, le rejoint à titre de sacristain pour les six prochaines années.

En 1866, on les retrouve tous deux à Joliette où Alexandre, 21 ans, décide d'entrer au Noviciat du P. Champagneur comme religieux aide-temporel. De son côté, le P. Léon Boisvert est nommé curé de Sainte-Marie de Beaverville (Illinois). Il obtient du P. Champagneur d'amener son neveu pour le seconder dans son travail paroissial. Voisin du repaire du prêtre apostat Chiniquy, le nouveau curé doit entourer sa chapelle d'une palissade pour se protéger des incursions tumultueuses de fanatiques trouble-fête que sont les supporters du prêtre renégat.



Frère Alexandre Boisvert, Archives des Clercs de Saint-Viateur

Un dimanche, ces deniers parviennent à introduire leur vacarme et leurs insultes à l'intérieur de la palissade. Alexandre Boisvert, une sorte de géant musclé dans la force de ses 21 ans, perd patience. Il leur fait face, les empoigne l'un après l'autre, au fur et à mesure qu'ils atterrissent dans l'enceinte, et les lance à la façon d'un ballon par-dessus la haute clôture. C'est du moins ce que rapporte la chronique. Ce qui est certain, c'est que les dimanches suivants furent plus calmes.

À quelque temps de là, le P. Léon tombe malade au point d'abandonner sa cure et de devoir se réfugier à notre maison de Bourbonnais tout près où, malheureusement, il décède le 28 mai à l'âge de 45 ans. C'est alors qu'Alexandre choisit de demeurer à Bourbonnais comme homme à tout faire pour un an. Puis le 22 juin 1868, on le retrouve à Joliette, au Noviciat du P. Champagneur.

Comme le souligne son biographe, « le nouveau postulant n'apportait à son supérieur qu'une très rudimentaire instruction, mais en revanche, il marquait beaucoup d'intelligence, de vraies dispositions pour la diversité de nos emplois manuels, une activité égale aux promesses de sa puissante complexion. Autant dire que pendant les trois ans qui précédèrent ses premiers vœux, Alexandre exerça tous les métiers. Il fut charretier, forgeron, laboureur, maçon, charpentier et, grâce à sa vigueur comme à sa joyeuse endurance, il tira des forêts de Saint-Côme et voiture pendant deux hivers tout le bois de charpente et de sciage nécessaire au vaste agrandissement que le P. Champagneur prévoyait pour sa maison au Noviciat ».

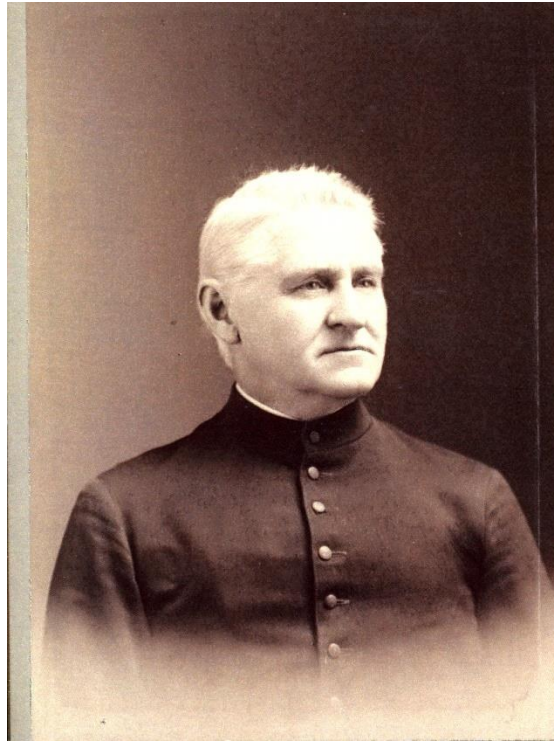
Trois ans plus tard, le 9 août 1871, Alexandre termine son noviciat et fait ses premiers vœux. Il quitte la même année la basse-cour pour la cuisine, tâche nouvelle dont il s'acquitte bientôt à la satisfaction de tout le monde. C'est alors que les supérieurs décident de bâtir une boulangerie dans le but d'obtenir quelques revenus au Noviciat, institution financièrement dépendante. La clientèle prévue : le Noviciat, le Collège et l'Asile de la Providence. C'est ainsi que, le 26 novembre 1876, a lieu la première cuite au nouveau four. M. Louis Archambault, un boulanger-pâtissier de métier, avait été engagé précédemment pour six mois dans le but de former Alexandre à son nouveau métier.



Biscuiterie des Clercs de Saint-Viateur, puis de Zéphirin Magnan, Archives des Clercs de Saint-Viateur

L'affaire marche bien, mais un four en activité trois jours sur sept met du temps à se payer. À son pain, Alexandre ajoute, mine de rien, des biscuits et des petites confiseries. Sa réputation s'étend rapidement. Il a vite fait d'élargir sa clientèle, si bien qu'il doit mettre sur le chemin un commis voyageur, M. Zéphirin Magnan. Bientôt, il devra en plus augmenter son personnel et agrandir ses locaux. Sa réussite fait sourciller les gens d'affaires du cru. On imagine mal qu'un institut religieux devienne concurrent dans un domaine qui n'est pas le sien. Conséquence : la communauté décide de se départir de la « manufacture ». Zéphirin Magnan accepte de l'acquérir, mais à une condition, que le F. Alexandre Boisvert en conserve la gérance — une solution qui semble satisfaire tout le monde.

Notre confrère a tenu la surintendance de la boulangerie-biscuiterie pendant 33 ans, soit, en tout, du 26 novembre 1876 au 26 novembre 1910. Il quitte son royaume pour la buanderie du Noviciat, un service communautaire plus conforme à l'avancée de son âge. Il prendra sa retraite à 82 ans. Le dimanche 26 janvier 1930, mal en point et alité depuis deux jours, il met à 84 ans le feu par inadvertance à son séant et meurt tragiquement des brûlures de son corps incendié, le temps de recevoir l'onction des malades et d'être transféré à l'hôpital Saint-Eusèbe. Que Dieu ait son âme !



Frère Alexandre Boisvert, Archives des Clercs de Saint-Viateur